



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.23.051
portant sur

L'attribution d'un marché relatif à la fourniture et travaux pour la création, l'extension, la modification et la réparation de la vidéo protection

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du conseil municipal du 15 décembre 2020 N° DL 20.105 approuvant la convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec Orléans Métropole,

Vu la délibération du conseil municipal du 27 septembre 2022 N° DL 22.056 approuvant l'ajout d'une famille d'achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec Orléans Métropole,

DECIDE

Article 1^{er} : La Métropole d'Orléans a cédé à la ville d'Ingré l'appel d'offres relatif à la fourniture et travaux pour la création, l'extension, la modification et la réparation de la vidéo protection.

Le titulaire du marché est la société PHILEAS TECHNOLOGIES, 9 rue de la Burelle, 45800 SAINT JEAN DE BRAYE.

Les prix de l'appel d'offres sont traités à prix unitaires, sur la base du bordereau de prix et des catalogues du titulaire avec les taux de remise applicables aux tarifs publics.

Le marché est conclu à compter du 30 juillet 2023 jusqu'au 29 juillet 2024. Le marché est reconductible tacitement 3 fois pour une période d'un an, soit jusqu'au 29 juillet 2027.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.


Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le 26 septembre 2023

 Le Maire
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : 26/09/23

Publié ou notifié-le : 26/09/23

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DC_23_051**
Objet : **L'attribution d'un marché relatif à la fourniture et travaux pour la création, l'extension, la modification et la réparation de la vidéo protection**

Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-09-26 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics
Identifiant unique : 045-214501694-20230926-DC_23_051-AR
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20230926-DC_23_051-AR-1-1_0.xml	text/xml	967 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DC.23.051 - Vidéo protection.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20230926-DC_23_051-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	127.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 septembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	26 septembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 septembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 septembre 2023 à 16h20min00s	Reçu par le MI le 2023-09-26